

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE HOSTENS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(ARTICLE 1 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira à la salle des Fêtes de Hostens

Le 3 juillet 2020 à 20h

Affiché, le 29 juin 2020

Le Maire
Jean-Louis DARTAILH

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

L'ordre du jour est le suivant :

- **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2020**
- **DELIBERATION RECTIFICATIVE DE LA DELIBERATION RELATIVE AUX INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS DU 26 MAI 2020.**
- **DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS AU MAIRE POUR LA DUREE DE SON MANDAT : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 12 JUIN 2020**

